

PAR COURRIEL

Le 9 août 2016

Objet: Demande d'accès n° 2004 62839 - Réponse

Monsieur,

Nous avons bien reçu, le 20 juillet dernier, votre demande concernant la halte routière (lots 245-P, 247-P, 248-P, 251-P et 252-P) à Saint-Mathieu-de-Beloëil.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

1. Rapport d'inspection, 7 août 1992 (3 pages);
2. Avis d'infraction, 6 juillet 1992 (2 pages);
3. Rapport d'inspection, 25 juin 1992 (6 pages).

Toutefois, trois documents datés du 29 mai 1992 relèvent de municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloëil. En vertu de l'article 48 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous référons au responsable de l'application de cette loi au sein de cette municipalité :

ST-MATHIEU-DE-BELOEIL
Doris Parent
Directrice générale
500, rue des Loisirs
Beloëil (QC) J3G 2C9
Tél. : 450 467-7490
Télééc. : 450 467-2999
reception@munstmathbel.ca

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 et/ou 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 928-7607, poste 224.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par
Isabelle Lavoie
Répondante régionale

p. j. (4)

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
Direction régionale

RAPPORT D'INSPECTION MANUSCRIT

N/DOSSIER : 7510-C6-01-0042000

DATE INSPECTION : 7 août 92

HEURE : - Arrivée : _____

- Départ : _____

1. IDENTIFICATION

LIEU INSPECTÉ

lots P247-P248 et P251

ADRESSE POSTALE (si différente)
art. 53-54

Saint Mathieu de Belœil

PLAIGNANT(E) : NOM/ADRESSE- Municipalité de St-Mathieu TÉLÉPHONE 467-7490

Rencontré(e) oui [] non []

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) : NOM/FONCTION Mme Evelyne Davignon TÉLÉPHONE 467 7486
inspecteur municipal
art. 53-54 en lepreuse

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) : PHOTO(S) [] CROQUIS [] CARTE(S) []
Nombre _____ # _____ # _____

ÉCHANTILLONS
[] [] [] [] [] []
EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

AUTRE(S) [] 1. _____
PRÉCISEZ 2. _____

BUT(S) : vérifier si les travaux de nettoyage ont été effectués

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Le 7 août 1992, je me suis rendu sur les lots P247-P248 et P251 du cadastre officiel de la paroisse de St-Mathieu de Belœil, accompagné de Mme Evelyne Davignon. Nous avons rencontré sur place _____, conducteur de la pelle mécanique. Nous avons pu constater que les déchets devaient sur le terrain ce des fins de nettoyage.

RAPPORT D'INSPECTION MANUSCRIT

N/DOSSIER : _____

DATE : _____

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION (SUITE)

art. 23-24

par la compagnie de _____
ont été transportés à Bressard pour être
concassés et recyclés. Tous les déchets se composent
de blocs de béton et de morceaux d'asphalte.

RAPPORT D'INSPECTION MANUSCRIT

N/DOSSIER : _____

DATE : _____

3. CONCLUSION

art. 53-54



est en conformité
de l'avis de infraction daté du 6 juillet 92

4. RECOMMANDATION(S)

dernier avis à être classé

5. VÉRIFICATION

- INSPECTÉ PAR: Robert BISSON Robert Besson 92-08-07
(signature) (date)

- VÉRIFIÉ PAR: _____ Billes Besson 92-8-10
(signature) (date)

- COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR:
=

CERTIFIÉ

Longueuil, le 6 juillet 1992

art. 53-54

SUJET : AVIS D'INFRACTION
REPLISSAGE D'UN TERRAIN AVEC DES MATÉRIAUX SECS
LOTS P247, P248 ET P251, ST-MATHIEU-DE-BELOEIL
N/D : G-7510-C6-01-0042000

Monsieur,

Suite à une inspection effectuée le 25 juin 1992, par un fonctionnaire dûment autorisé de notre Direction régionale, nous avons constaté les infractions suivantes :

- Vous opérez un site de dépôt de matériaux secs sans avoir obtenu les autorisations nécessaires. De plus, ces terrains ne sont pas une excavation, une carrière ou une sablière d'une profondeur moyenne ou inférieure à 3 mètres.

Vous contrevenez donc à la Loi et aux règlements ci-après :

- Loi sur la qualité de l'Environnement, articles 54, 55 et 66, et du Règlement sur les déchets solides, articles 85 et 134.

Nous vous demandons donc d'enlever et de transporter dans un lieu autorisé tous les déchets accumulés, d'ici le 27 juillet 1992. Vous devez être en mesure de nous fournir, sur demande, les factures prouvant cette disposition.

.../2



AVIS D'INFRACTION

N/DOSSIER : G-7510-C6-01-0042000

Le 6 juillet 1992

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec monsieur Robert Brisson au (514) 646-1434.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Veillez agir en conséquence.

Le Directeur régional adjoint,

Croché Doucher

Pour Gilles Bernier, ing.
Service municipal

JML/ml

c.c. Municipalité de St-Mathieu-de-Beloeil
art. 23-24
Monsieur Maurice Cliche, C.P.T.A.P.

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
Direction régionale

RAPPORT D'INSPECTION

N/DOSSIER : 7510-c6-01-0042000

DATE INSPECTION : 25 juin 1992

HEURE : - Arrivée : _____
- Départ : _____

1. IDENTIFICATION

LIEU INSPECTÉ
Lots P247 - P248 et P251
St-Mathieu de Beloeil

BOÎTE POSTALE (si différente)
art. 53-54
[REDACTED]

PLAIGNANT(E) : NOM/ADRESSE : municipalité de St Mathieu TÉLÉPHONE : 467 7490
Rencontré(e) oui [] non []

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) : NOM/FONCTION : Réal Cyr, inspecteur adj TÉLÉPHONE : 467 7490
Evelyne D'Amour

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) : PHOTO(S) [X] CIRCUIS [] CARTE(S) []
Nombre _____

ECHANTILLONS
[] [] [] [] [] []
EAU AIR SOL FLUÏDE PAYSÉ BOUETS

AUTRE(S) [] 1. _____
PRÉCISEZ 2. _____

BUT(S) : vérifier la quantité de déchets déversés sur le terrain à des fins de remplissage

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Le 25 juin 1992, je me suis rendu sur les lots P247, P248 et P251 dans la municipalité de Saint Mathieu de Beloeil, accompagné de Réal Cyr, inspecteur adjoint de la municipalité. J'ai constaté lors de mon arrivée sur les lieux qu'on avait déversé des débris d'asphalte et de pierres de béton afin de réhausser le terrain au niveau des la rue industrielle.

RAPPORT D'INSPECTION

N/DOSSIER : 7510-C6-01-0042000

DATE : 25 juin 1992

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION (SUITE)

tous les lots furent touchés par ces déversements
 qui ont une hauteur d'environ un mètre 50.
 J'ai pris plusieurs photos qui démontrent l'ampleur
 du déversement.
 Tous ces déversements ont été faits selon
 l'inspecteur par [redacted] art. 23-24

Ce terrain est situé dans une zone agricole
 et aucune autorisation de la CPTAQ n'a été
 donnée pour modifier de quelque façon
 que ce soit le profil du terrain.

RAPPORT D'INSPECTION

N/DOSSIER : _____

DATE : _____

3. CONCLUSION

deversement sur un terrain de déchets a des
fini de remblayage alors que le terrain
n'est pas une excavation, carrière ou rabblee de profondeur
moyenne de 3^{es} mètres art 55 du règlement et art 134
art 54, 55 et 66 de la loi de la qualité de l'environnement

4. RECOMMANDATION(S)

Je recommande à ce qu'un avis d'infraction soit envoyé
au centre venant lui signifier d'enlever et de transporter
tous les déchets accumulés sur le terrain dans
un lieu autorisé par le ministère et d'exiger
tous les documents nécessaires à cette disposition

5. VÉRIFICATION

- INSPECTÉ PAR:	<u>Robert Brisson</u> J.M. VESQUE	<u>Robert Brisson</u> (signature)	<u>92-06-95</u> (date)
- VÉRIFIÉ PAR:	<u>POUCHEN A</u>	<u>Pouchen</u> (signature)	<u>92-07-07</u> <u>920706</u> (date)
- COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR:			



N/D:

Page: ___ / ___

Photo #: _____ Date: _____

Ident.: _____

lots P247, P248 et P251
 St-Mathieu de Beloeil

Note: _____



Photo #: _____ Date: _____

Ident.: _____

lots P247, P248 et P251
 St-Mathieu de Beloeil

Note: _____



Photo #: _____ Date: _____

Ident.: _____

lots P247, P248 et
 P249

Note: St-Mathieu de
 Beloeil



Photographe(s): Robert Brisson



Photo #: _____ Date: _____

Ident.: _____

Pelle mécanique de
 lente prise art. 23-24
 lots P247, P248 et P251

Note: St Mathieu de Beauceil



Photo #: _____ Date: _____

Ident.: _____

art. 53-54

lots P247, P248 et P251
 St Mathieu de Beauceil

Note: _____



Photo #: _____ Date: _____

Ident.: _____

lots P247, P248 et P251

Note: St Mathieu de
 Beauceil



Photographe(s): Robert Brisson



N/D: _____
 Page: _____ / _____

Photo #: _____ Date: _____
 Ident.: _____
 lots P247, P248 et P251
 St Mathieu de Beloeil
 Note: _____



Photo #: _____ Date: _____
 Ident.: _____
 lot P247, P248 et P251
 St-Mathieu de Beloeil
 Note: _____



Photo #: _____ Date: _____
 Ident.: _____
 lot P247, P248 et P251
 St
 Note: _____

Photographe(s): Robert Bussan